



**RESEAU D'ACTION SUR LES
ARMES LEGERES AU BENIN**



**FORUM PARLEMENTAIRE
SUR LES ARMES LEGERES**

**ATELIER DE SENSIBILISATION POUR
LA RATIFICATION RAPIDE DU TRAITE SUR LE
COMMERCE DES ARMES (TCA) PAR LE BENIN**

Novella Planet Hôtel Porto-Novo, Bénin

04 mars 2015

RAPPORT DE L'ATELIER

REALISATION PHYSIQUE

**AVEC L'APPUI FINANCIER DU FORUM
PARLEMENTAIRE SUR LES ARMES LEGERES
ET L'APPUI TECHNIQUE DE L'UNREC – TOGO**

INTRODUCTION

Le Réseau d'action Sur les Armes légères au Bénin (RASALEB), avec le soutien du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, a organisé un atelier de sensibilisation et de dialogue pour promouvoir la ratification rapide du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) par le Bénin. Cet atelier a eu lieu à Novella Planet Hôtel de Porto-Novo le mercredi 04 mars 2015 et a regroupé trois groupes d'acteurs : les Honorables Députés membres de la commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale du Bénin, les membres de la session béninoise du Forum des Parlementaires sur les ALPC, un réseau de journalistes parlementaire et les représentants de gouvernement. L'objectif de cet atelier est de susciter le Législatif et les Médias à contribuer à une ratification rapide du TCA par le Bénin à travers le renforcement des capacités des Députés et leur sensibilisation à mieux appréhender l'urgence de la ratification du TCA afin d'accélérer le processus de l'autorisation au niveau de l'Assemblée Nationale. L'atelier a voulu également encourager le travail des Médias en faveur du processus de la ratification rapide du TCA par le Bénin. Après la cérémonie d'ouverture, la trentaine de participants présents à l'atelier ont auditionné trois communications suivies de discussions qui ont abouti à des recommandations et suggestions ayant conduit aux résultats de cet atelier.

PRESENTATIONS ET DISCUSSIONS

Présentations d'ouverture

La session d'ouverture fut présidée par Madame AHOUANGNIMON Pascaline, membre de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCPAL), Présidente du Réseau d'Action Sur les Armes Légères au Bénin (RASALEB) pour accueillir l'ensemble des participants au nom du Forum des Parlementaires sur les Armes Légères et souhaiter la bienvenue aux illustres hôtes de cet atelier. Elle a expliqué brièvement le contexte, la logique et les objectifs de la coopération RASALRB/FORUM DES PARLEMENTAIRES SUR LES ARMES LEGERES avant de leur rappeler l'ultime but de cet atelier. En effet, le RASALEB sensibilise, et conscientise toutes les couches de la société béninoise sur les questions liées à l'utilisation incontrôlée des armes légères, à la prise des instruments juridiques dans ce domaine et leur vulgarisation pour la lutte contre la prolifération des ALPC, l'insécurité humaine et pour la promotion de la paix. C'est ainsi que le RASALEB, avec le soutien financier du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et l'appui technique de l'UNREC-TOGO, mettons en œuvre ce projet de sensibilisation et de dialogue ce jour mercredi 04 mars 2015 dans les locaux de Novella Planet l'Hôtel de Porto-Novo pour promouvoir la ratification rapide du TCA en mettant en contribution les Honorables Députés de l'Assemblée Nationale et les Journalistes. La Présidente a chaleureusement remercié l'UNREC – TOGO pour son appui technique dans l'organisation de cet atelier.

L'atelier a officiellement été ouvert par S.E.M. l'Honorable Raoul Bio KANSI, Représentant du Forum Parlementaire sur les Armes Légères, Président de la Commission des Relations Extérieures, de la Coopération, au Développement de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée Nationale. Dans son allocution d'ouverture il a réitéré la bienvenue et informé les participants sur l'association Forum des Parlementaires sur les Armes légères. Il a remercié RASALEB pour leurs efforts dans l'organisation de cet atelier. Le Président KANSI estime que l'adoption du TCA par l'AG/ONU le 02 avril 2013 s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de sécurité, fondée sur la prévention et l'action. Le Gouvernement béninois a donné la preuve de son engagement pour cette stratégie en signant ce traité le 03 juin 2013. Ce qui est souhaitable et souhaité est que le Bénin tout entier prenne le même engagement que son Gouvernement. Ceci ne peut se faire qu'avec votre accord, vous qui représentez le Bénin tout entier. C'est pourquoi, le Réseau d'Action sur les Armes Légères au Bénin (RASALEB) avec le soutien du Forum Parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, souhaitent qu'à l'issue du présent atelier de sensibilisation, vous fassiez des recommandations appropriées à l'endroit du pouvoir législatif afin qu'il autorise la ratification de ce traité car sans sécurité, aucun développement n'est possible et donc la sécurité n'a pas de prix. C'est pourquoi il nourrit l'espoir qu'à l'issue de cet atelier, cette autorisation de ratification du Traité sur le Commerce des Armes (TCA), deviendra une réalité dans un meilleur délai.

Après la présentation du programme de l'atelier et l'installation du Présidium, la pause qui a suivi a permis la prise de la photo de famille et la collation de l'organisation.

Présentation des communications

Communication N°1 : Cartographie des zones de forte circulation et de fabrication artisanale des armes à feu.

Pour le consultant communicateur, le Colonel AYAMOU Placide, le décret N°61-39/PR/MI/AM du 26 Février 1961 encore en vigueur en République du Bénin a prévu des dispositions particulières en ce qui concerne l'importation, l'exportation, le commerce, l'achat, la détention et le port d'armes. Cet instrument juridique détermine les conditions bien précises que tous nationaux ou étrangers en transit ou en résidence au Bénin doivent remplir avant d'effectuer n'importe quelle opération en rapport avec la question des armes. Deux sources de pénétration d'armes sont explorées au Bénin. Il s'agit des sources licites ou illicites. Ces différentes sources génèrent une quantité d'armes dont les destinataires sont souvent, soit les populations civiles qui cherchent à disposer des armes afin d'assurer une certaine protection même au prix de l'illégalité, soit les criminels de tous genres (braqueurs de véhicules, les trafiquants de drogue etc.) destinataires privilégiées des armes en provenance des sources illicites. Malgré les efforts que fournissent quotidiennement les forces de défense et de sécurité, les criminels sont toujours opérationnels sur le territoire national en causant des dégâts considérables. Si jusqu'à un passé récent les armes perfectionnées entrent généralement au Bénin par la voie aérienne, les statistiques démontrent aujourd'hui que beaucoup d'armes perfectionnées transitent par le Port

Autonome de Cotonou, soigneusement cachées dans les conteneurs dont les dépotages s'opèrent hors de l'enceinte portuaire ou dans les pays de destination des marchandises enlevées. Les trafics clandestins d'armes perfectionnées par le Port Autonome de Cotonou sont l'œuvre d'opérateurs économiques étrangers en résidence au Bénin. Quand on s'interroge sur les mouvements des armes, qu'elles soient de sources licites ou illicites, ce qui dérange les populations, ce sont les importations frauduleuses et les fabrications artisanales. Les forces de sécurité publique se battent quotidiennement aux côtés des pouvoirs civils pour contrôler le phénomène afin de réduire la criminalité, mais il reste toujours à faire. Heureusement pour les populations que les conséquences de la circulation illicite des ALPC au Bénin se limitent à la criminalité. L'histoire et l'actualité révèlent que l'accumulation excessive de ces engins de mort engendre très souvent en Afrique des conflits armés.

Pour maîtriser cette situation, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale, régionale, multilatérale, voire bilatérale, et d'impliquer sur le plan national tous les acteurs civils à la sécurité. L'harmonisation de notre projet de législation nationale avec la convention de la CEDEAO du 14 juin 2006 portant sur les ALPC, leurs munitions et les matériels connexes et sa transposition dans la loi nationale et bien entendu, la ratification de TCA par le Bénin contribueront beaucoup à réduire la prolifération incontrôlée des armes en République du Bénin.

Communication N°2 :

Monsieur Bienvenu Alogninou HOUNGBEDJI, Directeur Adjoint des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur a entretenu les participants sur le thème "Traité sur le Commerce des Armes, signature et ratification" : des normes efficaces pour des transferts responsables. Il a noté que le mercredi 24 décembre 2014, le monde fut marqué par un événement important. Le premier Traité international sur le Commerce des Armes classiques (TCA), laborieusement négocié en 2013 sous l'égide de l'ONU, est entré en vigueur. Sur les 130 Etats signataires du Traité, 61 l'ont ratifié, notamment la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume Uni, et Israël, considérés comme les principaux marchands d'armes dans le monde. Événement historique salué par le monde entier par le nombre de signatures et de ratifications recueillies après seulement son adoption, le 28 mars 2013, le Traité sur le Commerce des Armes constitue un instrument juridique pour réguler le commerce des armes et marque une étape décisive pour stopper le flot d'armes et de munitions susceptibles d'être utilisées pour commettre des atrocités, selon le Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-moon. Le Traité couvre toute la gamme des armes conventionnelles, des pistolets aux avions et aux navires de guerre, en passant par les missiles. Il ne change pas les lois de chaque pays sur l'acquisition et le port d'armes. Il ne concerne pas les armes nucléaires, chimiques ou biologiques qui font l'objet de traités ou conventions séparés. En Afrique, seuls sept (07) pays ont ratifié le Traité. Il s'agit du Nigeria (12 août 2013), du Mali (03 décembre 2013), du

Burkina Faso (03 juin 2014), de la Sierra Leone (12 août 2014), du Sénégal (25 septembre 2014), de la Guinée (21 octobre 2014) et de l'Afrique du Sud (22 décembre 2014). Le Bénin, notre pays, l'a signé le 03 juin 2013 mais ne l'a pas encore ratifié. Toutefois, le processus de ratification est déjà engagé. **Le mercredi 26 février 2015, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du Traité sur le Commerce des Armes.** Dans ce cadre et conformément au paragraphe 2 de l'article 22, le présent Traité qui vient d'entrer en vigueur, entrera en vigueur à l'égard du Bénin quatre-vingt-dix jours après le dépôt de l'instrument de ratification. Il urge donc de sensibiliser, d'informer les Députés et de communiquer pour sa ratification rapide. Il a invité RASALEB et les autres acteurs à participer activement à la mobilisation pour la ratification du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et le dépôt des instruments par le Bénin.

Communication N°3 :

Madame Pascaline AHOANGNIMON, Membre de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCPAL-Bénin), Présidente du Réseau d'Action sur les Armes Légères au Bénin (RASALEB) a présenté aux participants, les avantages de la ratification du traité sur le commerce des armes (TCA) par le Bénin. Elle a souligné l'intérêt du Bénin à ratifier le traité sur le commerce des armes. Respect des obligations internationales, Respect du Consentement à être lié par le TCA : Dans un sens général, la ratification est alors un acte international par lequel un Etat établit, sur le plan international, son consentement à être lié par un traité. La ratification par le Bénin du Traité sur le Commerce des Armes permettra à notre pays de renforcer son dispositif sécuritaire et de contribuer à prévenir le terrorisme qui gagne du terrain dans la sous-région ouest africaine et ailleurs dans le monde. En devenant Partie au Traité, le Bénin pourra prendre une part active dans la mise en œuvre des actions concertées envisagées par les Etats membres des Nations Unies, mais aussi et surtout ceux de la CEDEAO, dans la mesure où de ces actions pourraient préserver ses intérêts stratégiques de pays de transit et de frontalier qu'il représente pour certains pays de notre sous-région, qui est confrontée à la nécessité d'un contrôle plus accru des munitions, des pièces et composantes. Les articles 13 et 14 du traité ont été consacrés à ces préoccupations. En ratifiant le Traité sur le Commerce des Armes (TCA), le Bénin bénéficiera de la contribution apportée par le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il bénéficiera également de l'assistance des Nations Unies en matière de lutte contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et contre la criminalité transnationale organisée. Le Traité constitue un véritable instrument international qui permet de procéder à l'identification et à la traçabilité rapide et fiable des armes légères et de petits calibres illicites. Le Traité permettra de réduire les conséquences sécuritaires, sociales, économiques et humanitaires du commerce illicite et du commerce non réglementé d'armes classiques sur la grande majorité des personnes touchées par les conflits armés et la violence armée sur des civils et en particulier les femmes et les enfants.

Après la pause déjeuner, le Président du Présidium a ouvert les débats qui ont débouché sur des conclusions et ont permis à l'atelier de faire des recommandations.

Discussions

Les participants ont évoqué le délai très court pour la 6^{ème} législature déjà partant à prendre en charge le dossier de la ratification du TCA. A cet égard, le Président de la Commission des Relations Extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité, Président représentant le Forum Parlementaire l'Honorable Raoul BIO KANSI a suggéré que RASALEB rappelle à la 7^{ème} législature deux ou trois mois après son installation le dossier sur le TCA.

Session de clôture

La session de clôture a été présidée par l'Honorable Président Raoul Bio KANSI, qui a à nouveau souligné l'importance de l'atelier et a ensuite résumé les principales conclusions et recommandations.

Madame la Présidente du RASALEB a exprimé sa gratitude à l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active durant les discussions.

Le Président a clôturé l'atelier. Il a remercié tous les participants pour les discussions constructives et les échanges de vues fructueux qui ont permis d'approfondir les connaissances de chacun sur le TCA et l'urgence de sa ratification rapide par le Bénin.

Résumé des principales conclusions et recommandations

Conclusion

Le mercredi 26 février 2015, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du Traité sur le Commerce des Armes. La ratification du TCA permettra le renforcement des dispositions sécuritaires du Bénin pour faire face au banditisme, au terrorisme et au phénomène de Bocco Haram

Recommandations

- Accélérer la ratification du Traité sur le Commerce des Armes par le Bénin
- La nécessité d'organiser d'autres séances de sensibilisation sur la ratification du TCA à l'endroit des Honorables Députés de la 7^{ème} législature deux à trois mois après leur installation en mai 2015.
- La nécessité d'organiser des ateliers de sensibilisation pour faire comprendre aux Honorables Députés l'importance de voter la loi nationale sur les armes à feu

- Organiser des séances de sensibilisation et d'information à l'endroit du Gouvernement, du judiciaire pour la transposition du Traité sur le Commerce des Armes dans la loi nationale dès son entrée en vigueur au Bénin pour son application effective.
- Organiser des séances de formation et d'information à l'endroit du Gouvernement, du judiciaire pour la transposition de la Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de petit calibre leurs munitions et autres matériels connexes dans la législation nationale pour son application effective au Bénin.
- Vulgariser les textes nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux armes.
- Sensibiliser le grand public au renforcement à la culture de la paix.

La rencontre avec la presse a donné l'occasion aux journalistes d'interviewer Madame la Présidente du RASALEB.

Résultats de l'atelier

L'atelier du mercredi 04 mars 2015 à Novella Planet Hôtel de Porto-Novo a été un succès et a pleinement atteint les objectifs fixés. Trente participants y étaient présents et provenaient de l'Assemblée Nationale du Bénin, les membres de la session béninoise du Forum des Parlementaires sur les ALPC, les Honorables Députés membres de la commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale du Bénin, les représentants de l'administration du Parlement, un réseau de journalistes parlementaires et les représentants du gouvernement. Le niveau de participation a été élevé. L'atelier a été ouvert par S.E.M. l'Honorable Raoul Bio KANSI, Représentant du Forum Parlementaire sur les Armes Légères, Président de la Commission des Relations Extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée Nationale en présence de plusieurs personnalités de haut niveau. L'atelier a reçu l'appui technique du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique ainsi que les représentants du Gouvernement ainsi que plusieurs journalistes de la presse écrite, parlée et audiovisuelle. L'atelier a été couvert par la presse écrite et a fait l'objet d'un reportage dans plusieurs émissions de radio.

Lors de cet atelier, les présentations faites ont donné un aperçu complet de l'urgence de la ratification rapide du TCA par le Bénin. Les discussions ont permis de développer d'autres aspects et de susciter les Honorables Députés à œuvrer pour la ratification rapide du TCA. Les participants ont chacun reçu un quit contenant des documents d'information et d'autres matériels. Tous les Députés présents ainsi que les journalistes, au sortir de cet atelier, ont perçu l'urgence de la ratification du TCA par le Bénin et demandent à RASALEB et au Forum de ne pas baisser les bras jusqu'à la ratification effective du TCA par le Bénin.